



VICHYCOMMUNAUTÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du JEUDI 4 FEVRIER 2021
18 heures

COMPTE RENDU SOMMAIRE DES DELIBERATIONS

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. Elisabeth CUISSET (à partir de la délibération n°3), Jean-Sébastien LALOY, Caroline BARDOT, Joseph KUCHNA, Michèle CHARASSE, François SENNEPIN, Nicole COULANGE, Michel MARIEN, Nathalie CHAMOUX BOUILLON, Jean-Marc GERMANANGUE, Bernard AGUIAR (jusqu'à la délibération n°5 D/), Charlotte BENOIT, Jean-Claude BRAT, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Romain LOPEZ, Jacques TERRACOL, Patrick SEROR, Ludivine DUFRAISE, Olivier ROYER, Christine MAGNAUD, Franck GONZALES, Thierry WIRTH, Thierry LAPLACE, Annie CORNE, Pascal DEVOS, Jean-François CHAUFFRIAS, Séverine THOMAS-MOLLON, Jean-Dominique BARRAUD, Jean-Pierre RAYMOND, Romain DEJEAN, Christophe DUMONT, Sandrine MORIER-MIZOULE, Alexis MAYET, Sylvain BRUNO, Christine BOUARD, Pierre BONNET, Claude MALHURET, Jean-Pierre SIGAUD, Isabelle RECHARD, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration :

Mme Marilynne MORGAND à Ludivine DUFRAISE, Vice-Présidente.

Mmes et MM. Monique GIRAUD à Romain LOPEZ, Françoise DUBESSAY à François SENNEPIN, Michel LAURENT à Franck GONZALES, Elisabeth BARGE à François SENNEPIN, Alain VENUAT à Franck GONZALES, Ariane MILET à Jean-Dominique BARRAUD, Philippe COLAS à Jacques TERRACOL, Hadrien FAYET à Nathalie CHAMOUX BOUILLON, Bertrand BAYLAUCQ à Jean-Sébastien LALOY, Annie DAUPHIN à Romain DEJEAN, François HUGUET à Jean-Claude BRAT, Jean-Louis LONG à Nicole COULANGE, Marie CHATELAIS à Jean-Marc GERMANANGUE, Benjamin BAFOIL à Jean-Sébastien LALOY, Marie-José MORIER à Nicole COULANGE, Jean-Marc BOUREL à Jean-Claude BRAT, Véronique TRIBOULET à Pierre BONNET, Jean-Michel MEUNIER à Elisabeth CUISSET, Jacques BLETTERY à Sylvain BRUNO, Laure GUERRY à Joseph KUCHNA, Yves-Jean BIGNON à Charlotte BENOIT, Jean-Philippe SALAT à Charlotte BENOIT, Evelyne VOITELLIER à Bernard AGUIAR (jusqu'à la délibération n°5 D/), Jean ALMAZAN à Jean-Dominique BARRAUD, Anne-Sophie RAVACHE à Caroline BARDOT, Valérie LASSALLE à Elisabeth CUISSET, Patrick BLETHON à Frédéric AGUILERA, Pauline TIROT à Sandrine MORIER-MIZOULE, Henri SARRE à Caroline BARDOT, Corinne IBARRA à Pierre BONNET, Alexis BOUTRY à Jean-Marc GERMANANGUE, Linda PELISSIER à Joseph KUCHNA, Bernard KAJDAN à Claude MALHURET, Sylvie DUBREUIL à Claude MALHURET, Christiane LEPRAT à Romain DEJEAN.

Absents excusés :

MM. François SZYPULA, Alexandre GIRAUD.

Après avoir déclaré la séance ouverte, le quorum étant atteint, **M. le Président** propose :

- la désignation de M. Jean-Claude BRAT, en qualité de secrétaire de séance,
- approbation à l'unanimité.

M. le Président rappelle, pour la presse, que la séance se déroulera en configuration Covid, crise sanitaire, avec un effectif limité. L'assemblée a été organisée avec à minima un représentant par commune en respectant le quorum.

ADMINISTRATION GENERALE

N°1 – COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 DECEMBRE 2020 - APPROBATION (rapporteur M. Frédéric Aguilera)

Le compte-rendu du Conseil Communautaire du 3 décembre 2020 est adopté à l'unanimité.

N°2 - APPLICATION DE L'ARTICLE L 5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES – DELIBERATIONS DU BUREAU ET DECISIONS DU PRESIDENT (rapporteur M. Frédéric Aguilera)

M. le Président donne connaissance au Conseil Communautaire des décisions et des délibérations du Bureau communautaire des 19 et 26 novembre 2020 et 10 décembre 2020 qu'il a été appelé à prendre depuis la réunion du Conseil Communautaire du 3 décembre 2020.

Mme Réchard s'interroge sur la décision 350 qui concerne le projet photovoltaïque au sol sur l'aérodrome de Charmeil. Elle rappelle que le principe de la création du projet photovoltaïque sur Charmeil avec la SAS URBA 268 a été voté en septembre dernier sur la base de la production du pacte d'actionnaires et d'un certain nombre d'autres éléments. Elle affirme cependant qu'elle n'a pas le souvenir qu'il ait été fait mention dans cette délibération du bail de trente ans ainsi que de la superficie considérable de 27 ha.

Elle demande donc si le plan d'affaire d'URBA 268 est de transformer tout l'aérodrome en parc photovoltaïque au sol - ce qui nous priverait de toute autre possibilité d'aménagements.

M. le Président confirme qu'il ne s'agit surtout pas de transformer l'aérodrome en parc photovoltaïque, puisqu'il est à titre personnel convaincu qu'il faut faire des travaux sur l'aérodrome au cours de ce mandat pour lui redonner une place véritable dans la stratégie sportive mais aussi dans la stratégie de développement à l'international, même s'il concède qu'à l'heure actuelle les lignes commerciales n'ont pas le vent en poupe.

Pour le reste, M. Duffaut confirme que le bail concerne bien des zones délaissées de l'aéroport puisque c'était le principe de base de l'AMI. Mme Réchard demande quelles zones sont globalement concernées par ce bail.

M. le Président rappelle que tous les plans étaient présents dans l'AMI et propose de les transmettre ou les représenter en commission si elle le souhaite.

M. Mayet demande des précisions sur les décisions 373 et 445 qui concernent la convention de mise à disposition du Pôle Lardy au Cavilam. Il souhaite savoir si cette mise à disposition est gratuite.

Une seconde question au sujet de la décision 381 qui porte sur l'ancienne piscine de Bellerive-sur-Allier et sur l'avis de l'architecte des Bâtiments de France : il souhaite connaître la raison de l'annulation de la consultation sur le sujet.

M. le Président précise que ce n'est pas une mise à disposition à titre gratuit par définition puisqu'il a été voté, lors d'une précédente séance, l'annulation du loyer à hauteur de 320 000 €.

Pour le deuxième point, M. le Président fait savoir sur ce sujet que les services de l'Etat (la DDT notamment) ont, dans le cadre du PPRi, imposé de raser ce site puisqu'il est en zone d'aléas forts avec l'interdiction stricte de faire un ERP. Cet avis diverge cependant avec celui

de l'Architecte des Bâtiments de France qui suggère qu'il faudrait garder le site car il avait été construit par un architecte historiquement connu. La communauté d'agglomération est donc coincée entre des avis contradictoires. Lors de réunions au sein même des services de l'Etat, la préfète a réaffirmé qu'il était hors de question de conserver ce site dans le cadre du PPRi. Il ajoute que Vichy Communauté a fait appel de la décision. La commission régionale doit prendre une décision la semaine prochaine, et en dernier ressort, c'est le préfet de région qui décidera définitivement. Il est fort probable que, dans un contexte où la sécurité des populations est une grande priorité, il suivra plutôt les conseils des services de l'Etat qui lui expliqueront que ce site n'est pas transformable.

M. le Président se considère « victime » de stratégies différentes de l'Etat et pas toujours compatibles.

N°3 - APPROBATION DU PACTE DE GOUVERNANCE ENTRE LES COMMUNES ET VICHY COMMUNAUTE (rapporteur M. Frédéric Aguilera)

Devant la volonté d'établir un pacte de gouvernance retraçant l'ensemble des principes et modalités de fonctionnement démocratique des instances communautaires et leur interaction avec les conseils municipaux et maires de l'ensemble des communes du territoire intercommunal, et devant l'intérêt de valider ce pacte de gouvernance simultanément avec le règlement intérieur de l'assemblée communautaire, le Conseil Communautaire approuve, à la majorité des suffrages exprimés (73 voix pour, 2 abstentions : M. Devos et M. Mayet), le pacte de gouvernance.

M. Mayet souhaite savoir quand l'avis du conseil municipal de Saint-Germain-des-Fossés a été recueilli sur le pacte de gouvernance puisqu'il est annoncé qu'il y a eu un avis préalable des conseils municipaux mais qu'il n'en a aucun souvenir.

M. le Président lui rappelle par principe (qui n'est ni dans la loi ni dans le pacte de gouvernance) que Vichy Communauté n'intervient pas dans les débats des conseils municipaux. Il rappelle également qu'effectivement le pacte de gouvernance a été transmis dans des délais assez courts et que si les conseils n'avaient pas le temps de statuer sur ledit pacte, celui-ci serait réputé approuvé en cas de non présentation. Il affirme n'être ni responsable ni maîtriser l'ordre du jour des 39 conseils municipaux.

M. Mayet remercie M. le Président de sa réponse et lui rappelle qu'il ne lui demande en aucun cas d'interférer dans la vie du conseil municipal de Saint-Germain-des-Fossés mais qu'il souhaitait simplement avoir confirmation que cet avis n'avait pas été recueilli à Saint-Germain-des-Fossés. La réponse de M. le Président intéresse cependant M. Mayet quant à la question de la gouvernance puisqu'en cas de non présentation, le pacte est tout de même réputé acquis.

M. le Président lui rappelle qu'il n'est pas parlementaire et que la loi l'exige.

M. Mayet lui rétorque qu'il y a des questions de pratique et qu'on ne peut systématiquement pas se cacher derrière la loi. Il souhaiterait que l'avis des conseils municipaux soit attendu avant de délibérer au conseil communautaire.

M. Devos s'inquiète sur le manque d'autonomie des mairies et sur la définition du nombre de jours d'ouverture de celles-ci puisque énormément de compétences sont transférées à Vichy Communauté. Il s'inquiète de ne laisser aux mairies les seules compétences de l'état civil et de gestion des cimetières.

M. le Président ne pense pas que ce sujet concerne le pacte de gouvernance puisqu'il s'agit plutôt d'organisation institutionnelle. Il rappelle qu'il est un ardent défenseur du rôle des communes et qu'il ne veut surtout pas les dévitaliser – notamment sur le territoire de Vichy Communauté, sauf si un jour une loi l'y contraint. Il ajoute qu'il n'est même pas favorable à la fusion des communes en zone rurale. Il prend pour exemple les PLUi pour lesquels il est contre car il estime minimiser les compétences des maires en voulant tout transférer à

l'intercommunalité. Il souhaite que les mairies soient des piliers. Il trouve que ce pacte de gouvernance respecte au maximum les maires et les positionne au centre du projet.

Pour M. le Président, l'intercommunalité est un rassemblement de communes sans supériorité hiérarchique de l'intercommunalité sur les communes. Tout le pacte de gouvernance s'appuie sur l'importance des communes et des conseillers municipaux.

Il ajoute qu'il partage la crainte au niveau du débat national mais sait qu'il peut compter sur les défenseurs des communes pour empêcher qu'un gouvernement, un jour, ne décide de les faire passer au second plan. Il prend pour exemple cette période de crise sanitaire qui, grâce au maillage communal indispensable – notamment en zone rurale – a permis de coordonner la distribution des masques, d'appeler les plus de 75 ans, etc... Cela aurait été difficile avec trois ou quatre fois moins de communes. M. le Président soutient que ce maillage doit être défendu en zone rurale car c'est aussi un gage de lutte contre le sentiment d'abandon de la ruralité.

Il conclut en rappelant que le bénévolat des élus locaux existant grâce au maillage communautaire permet des économies considérables car cela coûterait dix fois plus cher si tout devait être piloté par des intercommunalités.

M. Devos prévient M. le Président qu'il va archiver le procès-verbal de ce conseil communautaire pour l'avenir.

M. le Président l'y invite et lui confirme qu'il a toujours tenu ce discours et qu'il continuera de le tenir, même si les lois devaient changer.

M. Terracol précise que les rémunérations de l'ensemble des élus de France équivalent à huit fois le salaire du Président de la République, c'est-à-dire qu'ils coûtent très peu chers.

Mme Réchard confirme qu'elle vote pour le pacte de gouvernance puisqu'elle affirme avoir eu la chance d'en avoir eu la présentation en conseil municipal. Mais elle comprend le problème d'harmonisation entre des élus qui ont pu avoir accès au document et à l'avis de leur conseil et d'autres qui ne l'ont pas eu.

N°4 - REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES DE VICHY COMMUNAUTE (rapporteur M. Frédéric Aguilera)

Devant la nécessité pour l'agglomération d'adopter son règlement intérieur dans les 6 mois qui suivent l'installation de son assemblée délibérante, le Conseil communautaire adopte, à l'unanimité, ce règlement précisant le fonctionnement des instances communautaires et répondant aux préoccupations suivantes :

- fixer certaines règles ou modalités de fonctionnement de l'assemblée communautaire qui ne sont pas prévues par des dispositions législatives ou réglementaires et qu'il appartient donc à l'assemblée de préciser,

- rappeler les dispositions essentielles du CGCT relatives au fonctionnement institutionnel du conseil communautaire, qui présentent au demeurant un caractère d'ordre public auquel il ne peut être dérogé,

- préciser les dispositions prévues par le CGCT par des dispositions d'ordre interne qui s'imposeront aux membres du conseil, une fois adoptées.

M. Mayet s'interroge au sujet de l'article 5, il ne comprend pas l'utilité du délai de 72 heures pour le dépôt des questions diverses puisque l'alinéa suivant permet, en cas de question arrivée après ce délai, d'obtenir tout de même réponse lors du conseil suivant. Il propose donc soit d'enlever le délai de 72 heures soit de considérer toute question posée après ce délai avec un autre traitement.

M. le Président propose de supprimer le dernier alinéa.

M. Mayet aborde ensuite l'article 8 sur les vœux : n'étant soumis ni au vote ni au débat, il n'en comprend pas l'utilité.

M. Mayet termine par une question sur l'article 22 sur les enregistrements des conseils communautaires : il souhaiterait que soit évoqué le risque d'enregistrements des conseils par du public ou d'autres élus à titre individuel.

M. le Président précise qu'il n'y a pas, dans le cadre du CGCT, d'obligation dans le règlement intérieur d'aborder ce sujet mais propose de préciser si M. Mayet le souhaite, que tous les enregistrements extérieurs soient interdits, même si la jurisprudence est mouvante à ce sujet.

M. Mayet dit ne pas être sûr de la légalité de cette proposition, ce à quoi M. le Président répond que c'est la raison pour laquelle le règlement intérieur ne le précise pas puisque ce qui n'est pas écrit est par définition autorisé.

M. Mayet rétorque que l'on aurait pu clairement l'autoriser mais comme M. le Président souhaite selon lui l'interdire, il demande à ce qu'il ne soit rien écrit à ce sujet.

M. le Président précise que de facto, puisque ce n'est pas interdit, c'est autorisé. La vraie question se porte sur l'interdiction puisqu'il y a eu par le passé des enregistrements malsains. C'est la raison pour laquelle il affirme être pour leur interdiction.

M. Mayet, donne un exemple de l'intérêt de préciser sans forcément l'interdire en évoquant le cas des techniciens de la collectivité qui n'ont pas vocation à être filmés en gros plan ce qui est d'ailleurs conseillé de faire par l'AMF ou que le public n'a pas vocation à être filmé en gros plan.

M. le Président propose d'adopter le règlement intérieur ainsi et de l'amender par la suite au regard des propositions qui pourront être faites ou en cas de problème.

Mme Réchard n'a pas de problème pour voter le règlement en l'état mais poursuit le débat en affirmant que s'il y a un problème d'enregistrement, c'est peut-être qu'il y a un problème de publicité des séances, défaut aggravé par la crise sanitaire actuelle puisque le public peut difficilement y assister. Elle renouvelle le souhait que les conseils communautaires soient diffusés en direct ou en différé pour une meilleure accessibilité. Cela aurait pour avantage d'éviter toute captation mal intentionnée partielle, partielle et montée de bribes de débats.

Elle soulève aussi la question des moyens accordés aux élus s'agissant de leur accès à la numérisation Elle demande à ce que, le temps du mandat, tous les élus soient dotés des mêmes moyens numériques.

Enfin, Mme Réchard revient sur la définition de la majorité et demande à ce qu'elle se déclare aussi.

M. le Président propose de mettre en place un groupe de travail avec quelques élus sur les conséquences du numérique, étudier les évolutions possibles, et amender si nécessaire le règlement intérieur lors d'un prochain conseil communautaire.

Mme Réchard revient sur les documents d'avant conseil et demande de stipuler dans le règlement intérieur qu'il ne faut pas les diffuser.

M. le Président propose de voter le règlement intérieur en l'état.

DIRECTION GENERALE DELEGUEE AUX SERVICES DE PROXIMITE ET AUX RESSOURCES INTERNES

N°5 - DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2021

A/ DEVELOPPEMENT DURABLE – RAPPORT 2020 (rapporteur Mme Caroline Bardot)

Mme Bardot rappelle qu'il s'agit d'une figure imposée depuis 2010, l'élaboration de ce rapport est surtout l'occasion de montrer comment les projets portés par Vichy Communauté

s'inscrivent dans une logique de développement durable, à la confluence de trois préoccupations : économique, sociale et écologique.

2020 aura été l'année du renouvellement électoral, et l'occasion de lancer l'élaboration d'un projet de territoire 2020-2035. Mais 2020 aura surtout été rythmée par la crise sanitaire, éprouvante pour les 84 000 habitants de l'Agglomération.

Dès le premier confinement, l'intercommunalité s'est organisée, en étroite collaboration avec la ville de Vichy, et avec une grande réactivité. Mise en place d'une cellule de crise et d'un numéro vert à destination de la population ; réorganisation des services entre continuité de terrain (collecte des déchets, assainissement, eau potable, espaces verts, environnement...) et travail à distance (équipement des postes de télétravail pour plus de 250 agents) ; investissement dans des secteurs ne relevant pas des strictes compétences intercommunales comme la santé (cellule d'accueil COVID, distribution de masques, suivi psychologique), l'action sociale d'urgence (colis alimentaires, hébergement), l'agroalimentaire (logistique, livraison à domicile, drive)...

En conséquence, l'année 2020 n'aura pas permis d'avancer les aménagements et équipements au rythme souhaité.

Un projet très structurant en terme d'activités de loisirs et touristiques a tout de même vu le jour au cours de l'été : c'est la voie verte, ce linéaire de 27 kms de découverte Nord/Sud du territoire, en bordure de Rivière Allier, intégré à la « Vélo Route Via Allier » et qui reliera à terme Nevers à Palavas les Flots. Un itinéraire qui rencontre un franc succès autant auprès des habitants que des touristes.

Le rapport retrace l'ensemble des actions :

- La maîtrise de l'étalement urbain, confortée par le dispositif centre bourgs - centre-ville,
- Le PLUI de la Montagne Bourbonnaise,
- Le développement des solutions de mobilité alternatives à la voiture (réseau de bus urbain, transport à la demande, itinéraires cyclables) Le transfert de la compétence eau potable du Sivom de la Vallée du Sichon,
- La candidature de Vichy Communauté au label TEPOS 2, à compter de 2021 (100 000€ d'aides sur trois ans),
- L'engagement de l'intercommunalité dans un plan paysages pour la transition énergétique, co-porté par trois VP de la collectivité. Il sera le préalable au schéma directeur des énergies, visant à construire un mix énergétique à l'échelle de l'Agglomération.

Ces actions sont autant de témoignages de la capacité de résilience locale face à l'inattendu mondial. C'est toute la thématique du fameux monde d'après : les actions que l'on ne veut plus, celles que l'on doit améliorer, celles qui restent à inventer. Du global au local, face à l'urgence climatique et à la volonté de concilier et faire converger les intérêts économiques, sociaux et environnementaux.

La mise en œuvre du rapport Développement durable doit s'organiser sur la participation des acteurs, l'organisation du pilotage, la transversalité de l'approche, un dispositif d'évaluation partagé et une stratégie d'amélioration continue.

Pour conclure : le projet qui illustre sans doute le mieux cette démarche, est le lancement de la labellisation Cit'Ergie, qui apportera certes, reconnaissance et visibilité à la collectivité, mais surtout, qui l'oblige : en visant l'amélioration continue de son action publique, en privilégiant la définition d'indicateurs partagés et parlants à tous, en mobilisant l'ensemble des services.

Le Conseil Communautaire prend acte à l'unanimité du débat sur le rapport du développement durable 2020. Ce rapport sera transmis à Mme la Sous-Préfète de Vichy et Madame la Trésorière Principale de Vichy.

B/ ETAT D'AVANCEMENT DU SCHEMA DE MUTUALISATION ETABLI POUR LA PERIODE 2015-2020 (rapporteur Mme Nicole Coulange)

Mme Coulange indique que cette délibération porte sur l'état d'avancement du schéma de mutualisation qui doit être préalablement présenté au débat d'orientation budgétaire. Elle rappelle que ce schéma a été créé en 2015 puis revu lors de la fusion de la CCMB et de VVA pour la création de Vichy Communauté en 2017. Ce premier schéma portait sur différents services (autorisation du droit des sols, ressources humaines, finances, juridique, les archives, les SSI, les marchés publics, les bâtiments, les espaces verts, et certains centres techniques municipaux). Les conventions passées se terminant en décembre 2020, les communes ont été sollicitées pour proroger ces conventions de mutualisation pour une année puisqu'un nouveau schéma de mutualisation doit être fait qui s'appuiera sur l'existant. Le bureau d'étude Agora a fait un bilan de ce schéma qui permettra d'élaborer le deuxième tout en faisant évoluer le premier. Mme Coulange remercie tous les maires pour leur très forte implication dans la réponse au questionnaire qui leur a été envoyé et à partir duquel le deuxième schéma de mutualisation sera élaboré.

M. Terracol fait savoir que l'on aurait pu amener les réflexions plus loin concernant l'avenir de cette mutualisation.

M. le Président le rassure et lui précise que le schéma futur ne va pas se baser uniquement sur le questionnaire. Mme Coulange confirme que le questionnaire portait sur l'avis des communes qui ont été particulièrement impactées par ce schéma de mutualisation et sur les attentes et les besoins de chacun des maires. Elle ajoute que ce questionnaire est une première approche et qu'il va être étudié au cours de réunions et d'ateliers pour une réflexion globale.

M. Mayet demande à ce que le rapport d'Agora Territoires soit communiqué en conseil communautaire avec plus de données chiffrées sur la mutualisation.

M. le Président propose de transmettre tout l'aspect financier détaillé du rapport Agora et en suggère une présentation en commission n°5. C'est un rapport très objectif.

Le Conseil Communautaire prend acte, à l'unanimité, du débat sur le rapport relatif à l'état d'avancement du schéma de mutualisation établi pour la période 2015-2020. Ce rapport sera transmis à Mme la Sous-Préfète de Vichy et Madame la Trésorière Principale de Vichy.

C/ RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES (rapporteur Mme Charlotte Benoit).

Mme Benoit rappelle qu'il s'agit du rapport sur l'année 2020 avec une première partie où le cadre réglementaire légal dans lequel ce rapport est fait est rappelé ainsi que l'ensemble des thématiques abordées, à savoir le recrutement, la formation, le temps et les conditions de travail, la rémunération et l'articulation entre l'activité professionnelle et la vie privée. Dans la deuxième partie Mme Benoit informe la présence de toutes les données chiffrées notamment celles qui permettent de tirer les conclusions. Elle énumère la troisième partie qui présente une synthèse des actions qui ont été proposées dans l'année et la quatrième partie qui est le plan d'action proposé avec notamment le plan d'action égalité femme/homme 2021-

2023 déjà adopté en Conseil Communautaire du 03 décembre 2020 et présenté aux organisations syndicales en comité technique en novembre 2020.

Mme Benoit rappelle que ce rapport a été présenté de manière détaillée en commission réunie pendant laquelle toutes les parties chiffrées ont été balayées en commission. Il en est ressorti que l'égalité femme/homme au sein de Vichy Communauté est tout à fait satisfaisante et équilibrée et qu'aucune problématique particulière n'apparaît. Elle précise que les quelques déséquilibres que l'on trouve sont classiques et ne sont pas spécifiquement liés à des questions de gestion RH (déséquilibre entre filière technique et administrative – plus d'hommes en technique et plus de femmes en administratif, majorité de femmes qui utilisent les jours de garde pour enfant malade, et plus de femmes en temps partiel).

Sur l'ensemble des autres items, Mme Benoit met en lumière un équilibre et une situation d'égalité satisfaisante. Elle ajoute que les plans d'actions malgré ces bons résultats vont continuer pour conserver cette situation. Mme Benoit conclut en rappelant que ce rapport a été récemment présenté aux organisations syndicales en comité technique.

M. Mayet fait remarquer que le pourcentage de femmes qui se forment dans la collectivité est bien plus élevé que celui des hommes.

Le Conseil Communautaire prend acte, à l'unanimité, du débat du rapport de l'année 2020 en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Ce rapport sera transmis à Mme la Sous-Préfète de Vichy et Madame la Trésorière Principale de Vichy.

D/ DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2021 (rapporteur M. Franck Gonzales)

M. le Président rappelle que ce rapport s'inscrit dans un contexte sanitaire particulier. Il précise que ce budget se distingue des autres années sur le fonctionnement du fait des dépenses d'urgence imprévues estimées à environ 600 000 € (dont les aides économiques etc...) et des pertes de recettes considérables notamment sur les secteurs sportifs – 400 000 € (les entrées piscine par exemple alors que les recettes étaient très importantes sur ce secteur). S'ajoute à ce contexte budgétaire particulier la volonté de Vichy Communauté de ne pas diminuer le montant d'investissement sur les 2 prochaines années. Il a conscience que cela va dégrader nos ratios mais il pense qu'il est plus que jamais nécessaire de faire un investissement important. Il fait remarquer que le budget 2021 comporte des crédits importants sur des projets votés lors de la mandature précédente et dont la réalisation n'est pas encore achevée auxquels s'ajoutent des crédits et des programmes que Vichy Communauté a souhaité maintenir et accélérer pour soutenir l'activité économique. Le montant d'investissement sera donc important – plus de 54 millions d'euros de dépenses d'équipement au total tout budget confondu dont 27 millions sur le budget principal.

M. le Président répète qu'il a conscience que par cette politique-là, les grands équilibres financiers ne seront pas améliorés mais il pense qu'il y avait urgence à ne pas réduire et à continuer d'asphyxier l'économie - en particulier dans le BTP.

M. le Président fait aussi savoir à l'assemblée que, sous l'autorité de l'ensemble des vice-présidents, les services de la communauté d'agglomération ont réussi à générer une économie de 800 000 € afin de contribuer à l'absorption des pertes de recette. Il a conscience que certains programmes ne pourront voir le jour mais fait savoir que ces économies ne pèseront pas sur le service rendu – notamment sur le secteur de l'enfance. Il remercie les équipes et les élus pour ce travail.

Il conclut en insistant sur le fait que les dépenses d'investissement vont rester à des montants record pour contribuer à la relance de notre territoire.

M. Gonzales précise qu'il a fait une synthèse de plusieurs diapositives du document (document joint en annexe de la délibération). Il rappelle les principales mesures nationales concernant les collectivités pour 2021.

Pour mémoire la principale mesure de la loi de finances pour 2020 était la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales. 80 % des ménages concernés ont bénéficié d'un dégrèvement en 2020. La suppression n'interviendra qu'en 2023 mais la réforme fiscale liée à cette réforme est mise en œuvre dès 2021. Cette perte de recette pour les EPCI sera compensée par une fraction de TVA, voire une compensation par l'Etat si toutefois cette recette est inférieure au produit fiscal perdu.

La loi de finances pour 2021 prévoit une réduction des impôts de production de 10 milliards d'euros et s'inscrit dans le plan de relance de 100 milliards, grâce à 3 leviers que vous découvrez sur la diapo page 11 : la baisse du taux de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, la baisse du plafonnement de contribution économique territoriale et la révision des valeurs locatives des établissements industriels.

Cela se traduit également par une baisse de certaines taxes en faveur des entreprises pour favoriser la relance économique (baisse du plafonnement de contribution économique territoriale et révision des valeurs locatives des établissements industriels).

S'agissant des dotations de l'Etat, le montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF) est maintenu au niveau de 2020 soit 26.9 milliards d'euros et la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) reste stable pour 2021 avec un montant de 1046 millions d'euros.

Pour ce qui est de la péréquation, elle est en augmentation pour la 3^{ème} année consécutive avec un montant de 220 millions d'euros supplémentaires.

Orientations budgétaires pour 2021 :

La diapo n°16 rappelle les différents budgets de notre EPCI (1 principal et 13 annexes).

L'exercice 2021 sera fortement impacté par les conséquences de la crise du Covid-19 et de l'état d'urgence sanitaire. Des dépenses directes et d'urgence ont dû être engagées sur l'exercice 2020, les services publics ont dû s'adapter à cette situation inédite.

Les principaux impacts budgétaires du Covid-19 en 2020 ont été les suivants :

- Des dépenses directes et d'urgence (masques, gel hydro alcoolique, dispositif de télé-alerte) : 1240600 € compensés en partie par la participation des communes de Vichy, Cusset et Bellerive-sur-Allier (357K €) et la prise en charge partielle de l'Etat (245k €).
- Un impact sur les recettes relatives à la commercialisation des stages sportifs estimé à : 800000 €
- Un impact sur les recettes des équipements sportifs et de loisirs : 380000 €
- La section d'investissement est également impactée par le déploiement d'un fonds d'urgence d'un montant d'un 1000000 € pour Vichy Communauté reconduit sur 2021.

Afin de répondre aux enjeux actuels en termes de relance de l'économie, il est prévu d'investir fortement dès 2021, en réalisant en parallèle une diminution significative des dépenses de fonctionnement pour atteindre les objectifs fixés dans le cadre de la prospective 2020-2025.

Les hypothèses pour la prospective 2021-2025 :

- Des taux de fiscalité stables (pour mémoire pas de hausse depuis 2013),
- Stabilité de la DGF en 2021 puis des diminutions successives à compter de 2022 liées à la réforme de la taxe d'habitation,
- La Communauté d'agglomération fortement impactée par la crise du COVID-19 a pour objectif de se rapprocher des ratios financiers de référence, tels que la capacité de désendettement inférieure à 12 ans, à l'horizon 2025.

- Cela suppose :

- Une réduction des dépenses de fonctionnement de 800 k€ pour 2021, de 300 k€ sur la période 2022-2025,
 - Des recettes de fonctionnement stables,
 - Un investissement fort en 2021 et 2022 afin de répondre aux enjeux actuels en terme de relance de l'économie puis un retour à des volumes contenus à 9,5 M€ nets de subventions sur les exercices suivants,
 - Une maîtrise du poids des budgets annexes subventionnés par le budget principal.
- Le fonds de roulement en fin d'exercice est de l'ordre de 4 M€ sur la période.
 - 54 M€ seraient investis sur l'exercice 2021, dont 28 M€ sur le budget principal et 26 M€ sur les budgets annexes (Eau potable, Assainissement, IE, ZAC, PRU notamment).

Le Conseil Communautaire prend acte, à l'unanimité, du débat sur les orientations budgétaires 2021, celui-ci sera transmis à Mme la Sous-Préfète de Vichy et Madame la Trésorière Principale de Vichy.

Mme Réchard souhaite faire un focus dans ce débat d'orientation budgétaire sur la stratégie adoptée en matière de développement durable et sur les schémas de mutualisation :

Après avoir rappelé le vote de la sollicitation du label territoire engagé pour la nature à la ville de Vichy, elle s'étonne dans le DOB 2021 de voir une stratégie d'investissement sur du développement durable qui ne concerne uniquement que le photovoltaïque au sol. Elle souligne que Vichy Communauté au total investirait au total 48 ha de parc photovoltaïque pour un coût de 50 millions d'euros (27 ha de l'aéroport de Charmeil plus le site de Montpertuis). La multiplication des fermes solaires au sol pose la question de la cohérence avec la préservation des espaces naturels qui, par leur végétation, sont les meilleurs pièges à carbone. Hors elle souligne une incohérence à supprimer ces pièges à carbone pour produire de l'énergie décarbonnée. Elle invite donc à la prudence avec les implantations de fermes solaires au sol dès lors qu'elles ne sont pas des ombrières ou des espaces qui sont déjà dénaturés.

Mme Réchard souhaite connaître les résultats des analyses d'impact que la DREAL a réalisé et demande si des projets dits d'agrivoltaïsme ont été envisagés. Concernant le projet d'urbanisation du site de Montpertuis (dont il est fait mention à travers la révision du PLU de Bellerive-sur-Allier) Mme Réchard demande de combien d'hectares en plus de celle liée au photovoltaïque concernerait l'artificialisation.

Elle poursuit en exprimant des réserves sur l'emplacement envisagé pour le méthaniseur territorial sur la rive gauche de l'Allier. Elle demande où en est ce projet puisqu'il en est toujours fait mention dans le rapport sur le développement durable.

Concernant la mutualisation, elle rappelle que le débat d'orientation budgétaire est réalisé alors même que 2021 va être l'année où les nouvelles perspectives de mutualisation ou de transfert de compétences vont s'ouvrir à la suite au rapport du cabinet Agora. Elle demande donc si l'on doit considérer que 2021 sera une année blanche sur tous les sujets et que les nouveaux impacts financiers ne concerneront que la période 2022-2026 sur le schéma de mutualisation. Elle alerte également sur une erreur possible dans le rapport puisqu'il est encore mentionné un budget annexe avec un solde d'emprunt de 44 000 € pour l'abattoir alors qu'il avait été fait mention de la réalisation de la transaction de la vente de l'abattoir lors du dernier conseil.

Elle regrette, s'agissant du budget prévisionnel 2021, qu'il soit fait mention essentiellement des éléments chiffrés de l'impact de la crise sanitaire de 2020 mais qu'il n'y a aucune quantifications pour 2021. En ce qui concerne l'objectif de réduction des dépenses de fonctionnement à hauteur de 800 000 €, Mme Réchard souhaite savoir quels services seront concernés par ces économies puisque, elle n'a pas vu de prévision de diminution de la masse

salariale et suppose qu'il n'y aura pas de suppression de poste. Elle indique que les produits de fonctionnement, grâce à la fiscalité, sont en augmentation de 565 000 € sur l'année 2020 de recettes fiscales. Elle souligne que le transfert de la TVA va permettre d'avoir plus sur l'équivalent de la taxe d'habitation que les années précédentes (de 14.9 millions d'euros en 2020 au total à 16.4 millions d'euros). Elle met en exergue le total qui fait bien apparaître une évolution positive de 2.46 % entre les encaissements 2020 et le prévu pour 2021. A ce propos, elle demande la possibilité d'un dégrèvement systématique de la taxe d'habitation pour les étudiants qui du fait de la crise sanitaire ont beaucoup soufferts, tant psychologiquement qu'économiquement.

Mme Réchard conclut son intervention sur les investissements qu'elle trouve insuffisants sur le pôle universitaire et sur les énergies renouvelables. Elle s'interroge sur l'adéquation des ambitions affichées et le dimensionnement des investissements sur des sujets qu'elle considère prioritaires dans ce débat d'orientation budgétaire (qui lui affiche un volume d'investissement total de 27 millions d'euros).

M. Mayet affirme que les tableaux de chiffres de cette année dans le contexte actuel font peur. L'objectif de réduction du niveau de capacité de désendettement sur 2023, 2024, et 2025, l'interroge et estime que cet objectif, avec en 2020 un taux de capacité de désendettement de 21.9 ans, ne sera pas sans conséquences, notamment sur le fonctionnement. Il demande quelles économies seront faites. Si la prospective est juste, on n'a pas d'inquiétudes à avoir mais cela semble difficile à réaliser.

M. Devos s'inquiète lui aussi de maintenir un niveau d'investissement aussi important et pense que les économies de fonctionnement imposées jusqu'en 2025 vont être difficilement supportables.

M. Sigaud salue le sérieux et le travail du bureau, des commissions et du personnel. Il apprécie le montant des investissements et la stabilité des taux des taxes mais exprime encore une fois son regret que les investissements solaires se fassent au bénéfice de panneaux construits en Chine et non en France, ce qui revient selon lui à financer indirectement la Chine. Il estime également que le recours à l'énergie solaire n'est pas très logique au vu du manque de rayonnement solaire actuel.

Il indique qu'il votera ce budget.

M. le Président apporte quelques éléments de réflexion aux différentes interventions. Il affirme lui aussi ne pas savoir comment l'économie va se comporter dans les années à venir et quelles vont en être les conséquences sur le budget de Vichy Communauté et sur le budget de l'Etat. Il indique que si le budget de l'Etat s'effondre, les dotations risquent d'en être impactées. En terme de prospective, l'exercice est compliqué surtout dans la situation actuelle. On est tout de même obligé de faire des projections sans aucune certitude. Par le passé et si les projections de 2014 sont reprises et sur la durée du mandat, globalement dans les masses, les orientations étaient bonnes. Cela montre que l'on arrive à se fixer des perspectives. Mais dans le contexte actuel, budgétaire de la nation et économique, M. le Président ne sait pas si les perspectives seront maintenues.

Il partage également les interrogations. Il rappelle que son objectif premier est de ne pas impacter la qualité de service public malgré les économies à venir.

Il confirme cependant être en désaccord sur la question de l'utilité d'investir autant : Il souhaite soutenir l'économie locale, encore plus en période de crise. Il assure vouloir être aux côtés des populations les plus impactées par cette crise (il annonce par ailleurs la mise en place du repas du soir à 1 € pour les étudiants).

Il rappelle que la présentation de ce soir n'est qu'une orientation et que le détail du budget sera présenté au prochain conseil communautaire du mois de mars.

Sur les aspects du développement durable, M. le Président rappelle que toutes les stratégies ont été des sujets unanimement partagés par tous les partis – notamment le projet de méthaniseur. Le site de méthanisation était validé par l'un des anciens collègues de Mme Réchard, qui était profondément attaché au développement durable. Il a même animé des réunions publiques avec le Président, sur ce sujet et sur l'emplacement et la technique. Ce projet est en train d'être finalisé, et les contraintes environnementales pour les entreprises sont vérifiées. Le conseil municipal d'Hauterive doit être rencontré, d'ici 3 semaines, un mois, pour discuter de ce sujet. Il y aura fin février des décisions de prises.

Il ajoute qu'aujourd'hui, la stratégie en terme de développement durable a toujours été votée à l'unanimité et portée par la minorité et l'opposition d'alors.

Mme Bardot revient sur la question de l'agrivoltaïsme : elle confirme qu'il en est bien prévu à l'aéroport de Charmeil du fait de sa proximité avec la boire des carrés (elle indique que la société Urba SOLAR souhaite prendre la peine de tout définir dans un plan de gestion pastorale avec l'éleveuse identifiée, la LPO et l'ENS).

Mme Bardot revient sur les inquiétudes autour de la production des énergies renouvelables : elle précise que la stratégie portée par Vichy Communauté pour atteindre cette neutralité carbone et l'autonomie énergétique à l'horizon 2050 s'articule autour de trois thématiques : la réduction des consommations énergétiques, la décarbonation, la production et le développement des énergies renouvelables.

Mme Réchard rappelle que l'agrivoltaïsme n'est pas la même chose que l'écopaturage sous des ombrières mais que c'est réellement la combinaison de cultures avec du photovoltaïque (c'est à dire comment orienter les ombrières pour protéger les cultures de la sécheresse et donc préserver la ressource en eau).

M. le Président intervient en affirmant qu'il y a plus d'opposants que de soutiens sur les énergies renouvelables (photovoltaïque, éolien, hydroélectrique, méthanisation) et maintient qu'il croit au mixte énergétique plutôt qu'à une solution unique.

M. Terracol pense qu'un des critères à définir pour le développement durable sera celui de la durabilité.

Il interroge M. Gonzales sur le nom des financeurs des trois emprunts. M. Gonzales l'informe qu'il s'agit de l'agence France locale.

M. Terracol alerte sur le fait que la demande des collectivités soit gigantesque et que la durée des prêts est de plus en plus longue.

M. le Président estime que le recours à l'Agence France Locale est un avantage du fait de ses taux compétitifs et de ses contrats sécurisés.

N°6 - COHESION SOCIALE - CONTRAT DE VILLE - AVENANTS AUX CONVENTIONS D'UTILISATION DE L'EXONERATION DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES (TFPB) AU PROFIT DES BAILLEURS SOCIAUX (rapporteur M. Michel Marien).

M. Marien revient sur les origines de cette délibération pour en expliquer le bien-fondé. C'est à la suite de la loi de programmation pour la ville et la cohésion sociale du 21 février 2014 qui refondait la politique de la ville qu'a été élaboré ce contrat de ville qui repose sur trois piliers : un pilier social, un pilier urbain et un pilier économique. La communauté d'agglomération a signé le 2 octobre 2015 un contrat de ville avec plusieurs partenariats dont l'Etat. Ce contrat de ville avait pour échéance le 31 décembre 2020. Dans ce cadre, la loi de finances 2015 institue un abattement de 30 % sur la base d'impositions de la taxe foncière sur

le patrimoine bâti pour les logements sociaux situés en quartiers prioritaires afin de permettre aux bailleurs sociaux de compenser partiellement les surcoûts de gestion liés aux besoins spécifiques des quartiers. Des conventions liées à l'utilisation de l'abattement fiscal prévu par la loi de finances 2015 ont donc été conclues entre l'Etat, la communauté d'agglomération et les bailleurs sociaux (SEMIV, EVOLEA et Allier HABITAT). La loi du 28 décembre 2018 N°1317 de finances pour 2019, dans son article 181, proroge les contrats de ville conclus en 2015 pour une durée de deux ans soit jusqu'au 31 décembre 2022. Il est donc nécessaire de conclure des avenants aux conventions qui avaient été conclues entre la communauté d'agglomération et les bailleurs sociaux concernés afin de proroger la possibilité d'abattement fiscal jusqu'au 31 décembre 2022. Des bilans d'utilisation de ces abattements ont été demandés aux 3 bailleurs sociaux (à ce jour seul Vichy Habitat l'a fait parvenir).

Mme Réchard souhaiterait que soit examiné par l'un des services la possibilité juridique de la proposition suivante : dans la mesure où Vichy Communauté a l'ambition de lutter contre la vacance et l'habitat indigne, considérant par ailleurs que Vichy Communauté engage des sommes et des moyens pour que les bailleurs privés acceptent des conventions sociales avec l'ANAH, pourrait-on amplifier ses incitations en appliquant aussi à ce type de bailleur (le temps de leur convention avec l'ANAH) le même type de dispositif puisqu'ils jouent aussi en réalité le rôle de bailleur sociaux. Elle demande en d'autres termes s'il serait possible d'examiner avec l'administration fiscale la possibilité de répercuter ce dispositif sur les bailleurs privés qui rentrent en convention de loyer social.

M. le Président précise qu'il existe déjà des abattements sur les revenus fonciers pour les loueurs privés.

Mme Réchard, concède ce fait pour ce qui est des revenus fonciers mais elle oriente son propos sur les taxes foncières. Elle explique qu'il y a un abattement sur les revenus fonciers pour inciter à l'investissement et faire un effet de levier avec les fonds qui sont mis pour la rénovation, ce qui n'a rien à voir, puisque la condition est de s'inscrire dans un prix au m² qui est extrêmement faible et qui est celui du logement social. Elle affirme par ailleurs qu'il y a sur Vichy un certain nombre de bailleurs qui ont calculé que les dispositifs de l'ANAH n'étaient pas suffisamment incitatifs pour qu'ils y accèdent en contrepartie du loyer très social.

M. le Président confirme le fait que certains bailleurs regardent à deux fois et le fait que ce ne soit pas intéressant pour certains. A contrario, il affirme qu'un grand nombre de conventionnements fonctionnent, même sur les conventionnements sans travaux. Sur ce dernier, il rappelle que Vichy Communauté doit être l'un des territoires qui fonctionne le mieux sur le plan national, ce qui génère des abattements.

M. le Président veut bien étudier cette idée mais il n'est pas favorable à créer une nouvelle niche fiscale avec une exonération de la taxe foncière où il sera beaucoup plus difficile d'aller contrôler au vu du nombre croissant de marchands de sommeil. Il préfère amplifier les aides - ce que l'agglomération fait dans le cadre de l'accompagnement puisque, pour les bailleurs privés engageant beaucoup de travaux de rénovation énergétique - certains dossiers bénéficient jusqu'à 80 % de subventionnement.

M. Marien ajoute que les abattements sont accompagnés d'un programme d'actions qui n'est pas neutre et qu'il y a un engagement des bailleurs pour faciliter le vivre ensemble, pour gérer les problèmes de sécurité, etc...

M. le Président confirme que c'est grâce à ce dispositif que la SEMIV a financé une bonne partie des mises aux normes handicaps et accessibilité de toutes les salles de bain de ses six cents logements. Il préfère une démarche de soutien à une exonération fiscale.

Mme Réchard poursuit en affirmant que tous les investisseurs à Vichy s'accordent à dire que le niveau de taxe foncière est élevé et dissuasif par rapport à un prix de marché des logements qui est naturellement bas en dehors des conventionnements sociaux. C'est la raison pour laquelle elle invite à réfléchir à limiter l'impact du niveau de taxe foncière. Elle confirme que le but n'est pas de créer une niche dans laquelle pourraient s'engouffrer les marchands de sommeil.

Mme Réchard demande à avoir un rapport sur ce qui est investi pour le vivre ensemble et les moyens humains mis au service de ce sujet.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer les avenants aux conventions d'utilisation de l'abattement de la TFPB avec l'Etat et chacun des bailleurs sociaux présents dans les quartiers prioritaires de l'agglomération, à savoir : Vichy Habitat (ex-SEMIV), Allier Habitat et EVOLEA.

AMENAGEMENT ET HABITAT DURABLES, ENVIRONNEMENT ET RURALITES

N°7 - SIVOM VALLÉE DE LA BESBRE - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE VICHY COMMUNAUTÉ – MODIFICATION (rapporteur M. Joseph Kuchna)

Devant la nécessité de prendre en compte la demande de la mairie de Bost souhaitant modifier ses représentants au SIVOM Vallée de la Besbre, le Conseil Communautaire entérine et approuve les désignations de Mme Denise Leray et Mme Odile Fraty, en qualité de représentants titulaires et Mme Amélie Pacaud et M. Nicolas Bauman, en qualité de représentants suppléants de la commune de Bost au SIVOM Vallée de la Besbre.

QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président remercie les membres et lève la séance à 20 heures.

Le Président,

Frédéric AGUILERA

